

# « LA NOUVELLE DU VOYAGEUR SNCF Transilien »

## REGLEMENT EDITION 2013

### ARTICLE 1

Un concours de nouvelles policières est proposé par le réseau Transilien. Ce concours est ouvert à deux catégories : junior jusqu'à 16 ans révolus et adulte à partir de 17 ans. Il s'adresse à des auteurs amateurs qui n'ont jamais édité.

Il est ouvert dès le 1er juin 2013 sur la ligne E du RER et ligne P allant jusqu'à Coulommiers et Provins. La date limite de dépôt des textes est fixée au 15 septembre 2013.

### ARTICLE 2

A- La nouvelle doit impérativement s'intéresser au domaine ferroviaire. Elle devra commencer par la phrase « Arrivé(e) à la gare, il ou elle s'aperçut... »

B – Le texte devra être rédigé au traitement de texte (pas d'envoi manuscrit), sur pages A4, caractère Times New Roman, corps 13, marge de 3 cm (afin de faciliter le travail du jury).

C – La nouvelle ne devra pas dépasser 8 pages, qui seront numérotées.

D – Le texte ne mentionnera que le titre de la nouvelle, sans autre référence à l'identité de son auteur.

E – Les écrits à caractère racistes, pornographiques ou homophobes seront exclus d'office.

### ARTICLE 3

Les textes seront soit à envoyer par courriel à l'adresse : [pe-paris.elt.polar-roissy@sncf.fr](mailto:pe-paris.elt.polar-roissy@sncf.fr) soit à déposer dans l'urne prévue à cet effet qui se trouvera à la bibliothèque Aimé Césaire, Ferme de l'Ayau, avenue Maurice de Vlaminck, 77680 Roissy-en-Brie à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Vous devrez indiquer sur le mail ou sur une feuille à part votre nom, prénom, âge, et adresse de l'auteur et, éventuellement, votre adresse électronique.

### ARTICLE 4

Un jury, présidé par la romancière Danièle Thiery et composé notamment de responsables de la SNCF, de bibliothécaires et lecteurs de la bibliothèque, déterminera quelle sera la meilleure nouvelle du concours. Les nouvelles jugées les meilleures, seront éditées et distribuées gracieusement dans les gares du réseau. De plus, le lauréat (la lauréate) se verra offrir un cadeau de la part de la SNCF.

Pour la catégorie junior : un appareil photo et 100€ en chèque cadeau

Pour la catégorie adulte : un voyage A/R à Londres en Eurostar pour 2 personnes en 1<sup>ère</sup> classe.

### ARTICLE 5

Le résultat du concours sera annoncé lors du Festival du polar, à Roissy-en-Brie les 5 et 6 octobre 2013, Espace culturel de la Ferme d'Ayau, par Danièle Thiery (marraine du festival), Madame Fuchs (Maire de Roissy-en-Brie), organisatrice du festival et du représentant de Transilien/SNCF.

Les participants recevront une information plus précise quelques temps avant (date et heure).

### ARTICLE 6

A – Les textes ne seront pas renvoyés à leurs auteurs. Ils pourront néanmoins être utilisés (partiellement ou en totalité) par l'organisateur, en vue d'éventuelles publications après autorisation de l'auteur.

B – La participation du concours est gratuite.

C – Les décisions du jury sont sans appel.

D – Le fait de déposer un texte implique l'acceptation du présent règlement

